

**ANNEXE : LISTE DES ELEMENTS BATIS ET PAYSAGERS A  
PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-1-5- III -2° du CODE DE  
L'URBANISME SUR AUDUN-LE-ROMAN**



Calvaire, route de Serrouville

Document conforme à celui annexé  
à la délibération du Conseil Municipal

en date du .....

approuvant

la révision du  
Plan Local d'Urbanisme

LE MAIRE